



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Dossier de presse

Lutter contre le décrochage, promouvoir la réussite scolaire

15 juillet 2015

Lutter contre le décrochage, promouvoir la réussite scolaire

La lutte contre l'échec et le décrochage scolaires est un des plus grands défis auxquels se trouve confrontée l'école luxembourgeoise. Dans notre contexte social et économique, la situation des personnes peu qualifiées ou sans diplôme devient de plus en plus précaire. Pour prévenir l'échec, il faut investir durablement dans l'orientation scolaire, la remédiation et l'appui.

I. LE DÉCROCHAGE, UNE RÉALITÉ AU LUXEMBOURG

Quelque 1700 élèves quittent chaque année nos lycées et lycées techniques sans qualification. Un certain nombre d'entre eux se réinscrivent dans une école au Luxembourg ou à l'étranger, mais demeurent souvent dans une situation instable. Quelque 800 jeunes par an ont définitivement quitté l'école.

En 2012-2013, le taux de décrochage, après une stabilisation de plusieurs années à 9%, a de nouveau augmenté à 11,6%¹. C'est dire que, pour plus d'un dixième de la population scolaire, les mesures mises en place ces dernières années (création de classes spécifiques, suivi individuel des élèves décrocheurs, etc.) s'avèrent encore insuffisantes.

Les causes directes du décrochage sont souvent l'échec répété, l'impossibilité de trouver un poste d'apprentissage ou les problèmes personnels de l'élève.

Le décrochage entraîne des conséquences préoccupantes pour les jeunes concernés. Le monde du travail offrant de moins en moins d'opportunités aux personnes non ou peu qualifiées, le décrochage a aussi d'énormes conséquences sur le plan social et économique. Le chômage des 15 à 24 ans (18,2% en 2014 selon Eurostat) est alimenté par le décrochage scolaire d'élèves sans qualification scolaire ou professionnelle. Ces jeunes pèsent lourd sur les budgets de la santé publique, de l'aide sociale ou de la justice.

La prévention de l'échec, le suivi des décrocheurs et des élèves à risque ainsi que la réinsertion des décrocheurs sont des priorités de l'Éducation nationale. Les jeunes menacés de décrochage étant majoritairement issus de milieux défavorisés, la lutte contre le décrochage est également une question d'équité sociale.

Pour plus de détails : Étude « Le décrochage scolaire au Luxembourg – année 2012-2013 » sur le site du ministère :

<http://www.men.public.lu/catalogue-publications/secondaire/statistiques-analyses/decrochage-scolaire/decrochage-12-13/fr.pdf>

¹ Taux de décrochage théorique d'une cohorte d'élèves entrant en classe de 7e dans une année scolaire déterminée (2012-2013) jusqu'à la fin de leur scolarité théorique

Six pistes pour prévenir le décrochage scolaire : Messages-clés du symposium « Staying on Track – Lutter contre le décrochage et promouvoir la réussite scolaire »

La Présidente luxembourgeoise entend dresser un bilan des différents champs d'action dans ce domaine pour permettre aux ministres de l'Éducation de définir l'orientation future des travaux au niveau européen. Les 9 et 10 juillet 2015, le **symposium « Staying on track – Lutter contre le décrochage et promouvoir la réussite scolaire »** a réuni les décideurs politiques et les experts de l'éducation et de la recherche des 28 États membres. Il alimentera le projet de conclusions que le Luxembourg proposera au Conseil des ministres en novembre 2015.

L'intégration sociale est devenue l'une des principales missions de l'enseignement. Il est important d'identifier les mesures adéquates pour soutenir les écoles dans cette tâche : il s'agit d'intégrer au mieux les différents besoins et aptitudes d'une population variée en termes de langue maternelle et milieux sociaux ou économiques. Un appui valorisant et respectueux est donc nécessaire dans toute mesure de transition ou d'éducation de la deuxième chance, également en dehors de l'école. Au cours d'ateliers thématiques, les participants au symposium se sont penchés sur les stratégies nationales respectives et les méthodes pour accueillir l'hétérogénéité à l'école et établir des relations fructueuses entre l'école, les familles et les communautés. Les professeurs et tout le personnel éducatif doivent se doter des moyens et compétences nécessaires pour accompagner les jeunes en risque de désengagement. En même temps, un soutien mutuel entre les élèves peut s'avérer une contribution essentielle. Le symposium, qui a réuni presque deux cents représentants et experts d'une trentaine de pays, a permis d'identifier une variété de pistes prometteuses pour favoriser l'inclusion de tous les élèves au système éducatif et promouvoir leur réussite scolaire.

Parmi ces pistes, voici les plus significatives :

1. mettre en place une stratégie nationale de lutte contre le décrochage scolaire ;
2. promouvoir la prévention en créant des synergies dans les régions ;
3. développer une approche globale de l'école (« *whole school approach* ») où l'école se dote d'une démarche structurée, en établissant des alliances éducatives au sein de son établissement ;
4. travailler sur les transitions scolaires et les rendre plus souples et plus transparentes pour les élèves ; assouplir les parcours scolaires en créant des passerelles entre les ordres d'enseignement et diversifier l'offre scolaire ;
5. outiller les enseignants par une formation initiale et continue appropriées et renforcer les efforts en matière d'intervention et de remédiation ;
6. renforcer le lien parents-école en misant sur un travail plus approfondi avec les parents et en instaurant un partenariat digne de ce nom; ouvrir l'école aux parents pour la réussite de leurs enfants.

Pour ces six pistes, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse s'engage à trouver des solutions nationales. Ces travaux sont déjà en cours ou en préparation.

1. Mettre en place une stratégie nationale de lutte contre le décrochage scolaire

La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité nationale absolue et un enjeu dans le cadre de la « Stratégie Europe 2020 ». L'objectif central est d'assurer que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société.

Un premier sommet de l'éducation « *Bildungssommet* » consacré à la réussite scolaire

En automne le ministère organisera un sommet de l'éducation consacré à la réussite scolaire. Tous les partenaires scolaires seront invités à réfléchir ensemble sur les pistes susceptibles de prévenir le redoublement et le décrochage scolaire. Ce sommet constituera le point de départ des réflexions sur l'élaboration d'une stratégie nationale.

L'instauration d'un Observatoire du maintien scolaire

Un Observatoire du maintien scolaire sera présenté au premier trimestre 2015-2016. Il aura pour mission de coordonner les efforts en faveur des élèves menacés de décrochage et d'initier des démarches innovantes pour amener ces élèves à une certification reconnue. Une des missions clés de l'Observatoire sera d'ailleurs l'élaboration, la coordination et le suivi de la stratégie nationale de lutte contre le décrochage scolaire.

2. Promouvoir la prévention en créant des synergies dans les régions

La prévention à tous les niveaux

Il convient de mettre l'accent sur la prévention, récolter des indicateurs du décrochage et charger le CPOS (Centre de psychologie et d'orientation scolaire) de l'interprétation de ces données et des suites à y donner.

L'Action locale pour Jeunes (ALJ) : le suivi systématique de jeunes décrocheurs par les antennes régionales de l'ALJ.

L'optimisation du fonctionnement de la Maison de l'Orientation

Le projet de loi sur l'orientation scolaire et professionnelle déposé en février 2015 clarifie les prestations des différents intervenants en matière d'orientation (notamment au sein de la Maison de l'orientation) pour créer les conditions d'une meilleure coordination de leurs actions.

La création de guichets uniques dans les régions

Le ministère a engagé des réflexions poussées relatives à la création de guichets uniques dans les régions, véritables centrales régionales où seraient réunis les acteurs scolaires et extrascolaires pour une meilleure prise en charge des élèves et de leurs parents.

3. Développer une approche globale de l'école (« whole school approach »), où l'école se dote d'une démarche structurée en établissant des alliances éducatives au sein de son établissement

Une démarche d'orientation pour chaque lycée

L'orientation sera renforcée. Le projet de loi sur l'orientation scolaire et professionnelle introduira l'obligation pour chaque lycée de définir sa propre démarche d'orientation. Les objectifs nationaux seront définis dans un cadre de référence, tandis que les établissements seront autonomes pour choisir les pratiques les mieux adaptées aux besoins de leur population d'élèves. Six lycées d'un groupe pilote élaboreront leur démarche d'orientation en 2015-2016 ; ils la mettront en œuvre en 2016-2017. La mise en œuvre d'une démarche orientante deviendra obligatoire pour tous les lycées à partir de la rentrée 2017-2016.

La promotion de projets culturels, notamment pour les élèves fragilisés du régime préparatoire. Apprendre différemment, découvrir et promouvoir ses talents : tels sont les mots d'ordre qui motivent ces actions.

La culture au service de la réussite : l'avenir d'une expérimentation

Le 8 juillet 2015, le projet transfrontalier « La culture au service de la réussite » s'est clôturé par une grande conférence à la Maison du Savoir à Esch-Belval, en présence du ministre Claude Meisch, du vice-président du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, Antony Caps, et du directeur académique des services de l'Éducation nationale de Meurthe-et-Moselle, Jean-Luc Strugareck. Ce moment a rassemblé quelque 400 personnes : délégués des pays membres de l'Union européenne, élèves, enseignants, éducateurs, artistes, créateurs, parents, etc.

Le projet « La culture au service de la réussite », soutenu par le programme européen Comenius regio, veut raccrocher les élèves en grande difficulté, leur redonner le goût d'apprendre, en les aidant à surmonter leurs blocages. Il s'appuie sur la méthode du nourrissage culturel du psychopédagogue Serge Boimare, complétée par des prolongements culturels: peinture, sculpture, écriture, etc., qu'encadrent des artistes.

Le projet « La culture au service de la réussite » est l'une des formes que le combat sans relâche contre l'échec scolaire peut emprunter. La culture possède la force d'éveiller chez les jeunes des talents qu'ils ne soupçonnaient pas et de susciter leur confiance dans leur capacité à progresser.

Le projet a démontré qu'avec le nourrissage culturel, les élèves ont nettement amélioré leurs résultats scolaires. Des effets positifs sont également constatés au niveau des comportements: gain en confiance, peur de l'écrit dépassée, relation à l'autre, à l'enseignant pacifié, apaisement des émotions, motivation accrue, etc. Là où il y avait agitation, agressivité, stratégies de fuite, on constate en fin d'année plus d'écoute, d'attention, de respect des règles, un déblocage face aux apprentissages scolaires et une curiosité intellectuelle librement exprimée.

4. Travailler sur les transitions scolaires pour les rendre plus souples et plus transparentes pour les élèves ; assouplir les parcours scolaires en créant des passerelles entre les ordres d'enseignement et diversifier l'offre scolaire.

La réforme de la pratique d'orientation au cours du cycle 4 de l'enseignement fondamental

Changer non seulement la procédure d'orientation, mais avant tout la pratique d'orientation, responsabiliser et épauler davantage les acteurs impliqués, répondre à la diversification de l'offre scolaire et rapprocher l'enseignement fondamental de l'enseignement secondaire, telles sont les réflexions du groupe de travail ministériel, instauré à la rentrée 2014-2015. Les points clés de la réforme sont posés ; ils seront discutés avec les différents acteurs dès la rentrée 2015-2016, le projet

de loi sera déposé début 2016 et la nouvelle procédure d'orientation devra entrer en vigueur à la rentrée 2016-2017.

Les profils d'accès pour entrer à la formation professionnelle à l'issue de la classe de 9^e

Des profils d'accès qui tiennent compte des exigences des différentes formations, qui guident les élèves dans leur préparation pour accéder aux différentes formations et qui permettent une orientation plus ciblée vers la formation convoitée sont en passe d'être élaborés par le ministère en concertation avec les chambres professionnelles.

La démarche d'orientation inscrite au projet de loi sur la Maison de l'Orientation

Cette démarche d'orientation que chaque lycée devra se donner dans le cadre du projet de loi sera également appelée à travailler sur les aspirations de l'élève et la connaissance de soi. Elle guidera l'élève dans son parcours scolaire, notamment par l'instauration d'un accompagnement plus intensif, notamment sous forme de tutorat.

Une offre scolaire plus diversifiée

Promouvoir la réussite scolaire, c'est aussi diversifier l'offre scolaire pour apporter une réponse aux besoins d'une population scolaire de plus en plus hétérogène. Cette politique se traduit par la création de nouvelles voies de formation, innovant en matière de langues d'enseignement ou de méthodes pédagogiques. Dès la rentrée 2016-2017 fonctionneront les premières classes d'une école européenne agréée qui sera mise en place à Differdange. Elle proposera deux sections linguistiques, l'une francophone, l'autre anglophone. Pour assurer que l'école publique soit accessible à tous les profils d'élèves résidant au Luxembourg, le ministère prévoit également d'étendre l'offre de classes d'insertion, de formations professionnelles en langue française, etc. À partir de 2015-2016, des filières francophones seront offertes aux classes inférieures du Lycée classique de Diekirch (enseignement secondaire et enseignement secondaire technique) et du Lycée Mathias Adam (enseignement secondaire technique).

5. Outiller les enseignants par une formation initiale et continue appropriées et renforcer les efforts en matière d'intervention et de remédiation.

La réorientation du BSCE (Bachelor en Sciences de l'Éducation)

Le BSCE mettra un accent particulier sur les troubles cognitifs spécifiques, tels que les troubles du langage et des apprentissages, comme la dyslexie, la dysorthographe, la dysphasie, la dyspraxie et la dyscalculie.

La création d'un Master in Secondary Education

Un *Master in Secondary Education* fonctionnera à partir de la rentrée 2016-2017; il tiendra compte de toutes les priorités liées à la prévention du décrochage scolaire.

La mise en place de l'IFEN (Institut de formation de l'Éducation nationale)

Le 5 décembre 2014, le Conseil de gouvernement a approuvé une version remaniée de l'avant-projet de loi portant création d'un Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN). Le projet de loi précise le cadre du double dispositif que le nouvel institut est appelé à mettre en place, à savoir le dispositif de stage d'insertion professionnelle et le dispositif de formation continue pour l'ensemble du personnel enseignant et socio-éducatif.

Un dispositif de remédiation renforcé

Des réflexions sont également engagées au niveau d'une démarche de remédiation que chaque lycée pourra élaborer dans le cadre d'une autonomie élargie ; une plus grande marge de manœuvre sera en effet accordée aux différents établissements pour leur permettre de faire les choix pédagogiques adaptés à leurs besoins spécifiques.

6. Renforcer le lien parents école en misant sur un travail avec les parents plus approfondi et en instaurant un partenariat digne de ce nom ; ouvrir l'école aux parents pour la réussite de leurs enfants

Une meilleure représentation nationale des parents à l'enseignement secondaire

Le ministère réfléchit sur une représentation des parents qui serait mieux ancrée dans l'enseignement secondaire et secondaire technique.

La promotion de la collaboration avec les parents

Dans le cadre de l'orientation scolaire et professionnelle, il convient de promouvoir la collaboration avec les parents, notamment au niveau des classes inférieures de l'enseignement secondaire et secondaire technique. Un des points clés de la démarche d'orientation est le contact avec les parents.

IV. AUTRES PISTES STRATÉGIQUES DU MINISTÈRE

Une étude sur les jeunes qualifiés « NEET » (Not in Employment, Education or Training)

Le Service national de la jeunesse (SNJ), en partenariat avec l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) et le *Luxembourg Institute of socio-economic research* (LISER), réalise une étude sur l'ampleur du phénomène des jeunes qualifiés « NEET » (*Not in Employment, Education or Training*) et les profils de ces jeunes.

Le taux de NEETs est le rapport entre le nombre des 16-24 ans n'étant ni en emploi, ni à l'école, ni en formation et la totalité des jeunes de cette classe d'âge. En 2010, l'Union européenne a introduit cet indicateur dans la stratégie 2020 et fait de la réduction du taux de NEET un objectif prioritaire.

L'étude NEET au Luxembourg comprend deux volets :

- 1) la mise en place d'une base de données dynamique des NEETs à partir des données administratives existant au Luxembourg,
- 2) une enquête auprès d'un échantillon représentatif de 2500 jeunes NEETs, pour mieux connaître leurs profils et parcours.

Les résultats seront publiés en étapes. Une première publication (base de données administrative) est prévue pour le mois de septembre. En octobre les résultats intermédiaires seront présentés à des experts travaillant sur des sujets liés au phénomène NEET. L'étude complète sera publiée début 2016.

Les conclusions de l'étude NEET permettront au SNJ de mieux cibler ses actions, dont notamment le Service volontaire d'orientation (SVO), mesure destinée à des jeunes NEET. Quelque 1100 jeunes s'intéressent chaque année à réaliser un tel service. L'étude servira aussi à d'autres services travaillant avec la même population-cible. Les conclusions de l'étude NEET seront complémentaires au rapport sur la jeunesse, qui sera publié par l'Université de Luxembourg fin 2015 et qui traite des transitions (dont la transition vers la vie active).

La création de nouvelles offres scolaires pour des élèves en difficulté comme

- les classes mosaïques pour des élèves au comportement difficile,
 - les classes spécifiques pour redoublants,
 - les cours d'orientation et d'initiation professionnelles (COIP) ;
-
- l'École de la 2^e Chance et l'élargissement de son offre scolaire ;
 - l'accès aux qualifications scolaires et professionnelles des élèves à besoins éducatifs particuliers par des aménagements raisonnables de leur parcours scolaire ;
 - les projets d'école contre « l'exclusion scolaire » en collaboration avec le SNJ ou d'autres acteurs externes ainsi que les projets du Centre de psychologie et d'orientation scolaires ;
 - les projets européens (notamment le projet Comenius ACCROCHAGE avec 4 écoles partenaires européennes belge, estonienne, française et espagnole) ;
 - la structure VTT (Verhalen, Testen a Trainéieren) à l'Izegerstee pour des élèves à sévères troubles de comportement ;
 - l'enseignement spécifique à l'institut d'enseignement socio-éducatif de Dreibern ;
 - le concept CARAT pour le climat scolaire du Service de Coordination de la recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) ;
 - le Service volontaire du Service national de la jeunesse ;
 - le projet « jeunes » mis en place en coopération avec l'Agence pour le développement de l'emploi ;
 - les offres en formation des adultes.

Pour plus de détails : Dossier « Prévention du décrochage scolaire » sur le site du ministère : <http://www.men.public.lu/fr/grands-dossiers/enseignement-secondaire-secondaire-technique/prevention-decrochage/index.html>